



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°33 du 12 septembre 2019

SOMMAIRE

Organisation générale

Inspections générales

Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2019-2020
lettre du 30-8-2019 (NOR : MENI1900311Y)

Enseignement supérieur et recherche

Élections

Représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser
avis - J.O. du 28-7-2019 (NOR : ESRS1920255V)

Élections

Représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Cneser
avis - J.O. du 28-7-2019 (NOR : ESRS1920260V)

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de recrutement de directeurs de recherche de 2e classe de l'Inra
arrêté du 23-7-2019 (NOR : ESRH1900204A)

Conseils, comités, commissions

Composition des commissions d'avancement au grade de directeur de recherche de 1re classe de l'Inra
arrêté du 23-7-2019 (NOR : ESRH1900205A)

Nomination

Administratrice provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rouen au sein de l'université de Rouen
arrêté du 6-9-2019 (NOR : ESRS1900192A)

Organisation générale

Inspections générales

Programme de travail pour l'année scolaire et universitaire 2019-2020

NOR : MENI1900311Y

lettre du 30-8-2019

MENJ - MESRI - BGIG - MS

Texte adressé à la doyenne de l'IGEN, cheffe de service de l'IGAENR par intérim

I. Orientations

Le processus qui conduira à la fusion des quatre inspections générales (IGEN, IGAENR, IGJS et IGB) au sein de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) est sur le point d'être achevé, le décret créant la future inspection étant en cours de signature. Aussi, le programme de travail pour l'année scolaire 2019-2020 est-il commun aux quatre inspections générales dès cette rentrée.

Ce programme de travail complète les missions permanentes et statutaires d'expertise, de conseil, d'évaluation et de contrôle qui sont confiées à l'inspection générale tout au long de l'année. Ces missions permanentes permettent un suivi des territoires et des services déconcentrés dans les champs de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la vie associative, des bibliothèques, de la recherche, des établissements d'enseignement et de formation, du premier degré à l'enseignement supérieur. Elles se traduisent notamment par un appui de l'inspection aux directions d'administration centrale, aux services déconcentrés, aux établissements et structures relevant des ministères de tutelle. Ces missions comportent, en outre, le suivi de l'enseignement des disciplines scolaires et de l'élaboration des diplômes.

Ce programme sera complété tout au long de l'année, soit dans le cadre des missions permanentes, soit à notre demande, le cas échéant conjointement avec d'autres inspections générales.

Des missions figurant aux programmes de travail actuels de l'année civile 2019 de l'IGJS et de l'IGB seront poursuivies et terminées au quatrième trimestre de l'année 2019. Elles ne sont pas toutes rappelées dans ce programme de travail qui sera complété, le cas échéant pour ces champs, par de nouvelles missions à réaliser au cours de la période du 1er janvier au 31 août 2020.

La programmation des travaux de l'IGÉSR, dans la logique d'une bonne articulation avec les travaux ministériels, devra faire en sorte qu'une partie des rapports puisse être produite dans les premiers mois de cette année scolaire et universitaire. D'une manière générale, un équilibre devra être recherché entre des missions qui peuvent être achevées dans un délai court, celles qui nécessitent des investigations plus importantes, et celles qui conduiront à une succession de notes courtes fournissant des points de situation réguliers.

II. Missions de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours

Dans le cadre de ses missions, l'IGÉSR assure le suivi des réformes en cours et met son expertise au service de la transformation du système en accompagnant les différents acteurs de l'institution, de l'échelle nationale à celle des établissements scolaires, universitaires et de recherche, ainsi qu'à ceux des champs de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

1. Les évaluations nationales

Des dispositifs d'évaluations nationales ont été mis en place dans le premier degré et aux niveaux 6e et

seconde, en début d'année et à la mi-CP.

Des notes d'étape dresseront un bilan de l'organisation, de la passation et de l'exploitation des évaluations nationales à ces différents niveaux. La première mission sera effective dès la mi-septembre, afin d'accompagner le début des évaluations nationales.

La remise de la première note d'étape aura lieu avant la fin de l'année civile 2019 pour les évaluations 6e et seconde, et avant la fin du mois de novembre 2019 pour les évaluations du premier degré.

2. École inclusive

La circulaire de rentrée sur l'école inclusive a donné les grandes orientations dont il s'agira d'observer la mise en œuvre, notamment à travers les points suivants : réorganisation des services, évolution du service rendu aux familles, GRH des personnels accompagnants, liens avec les collectivités et les associations partenaires.

3. Enseignement primaire

Les mesures prises au service d'une meilleure équité sociale dès l'école primaire donneront lieu à un suivi sur l'année scolaire sur trois champs prioritaires, ponctué de notes d'étapes :

- l'école maternelle : la mise en place de l'obligation d'instruction dès trois ans, l'incidence des recommandations pédagogiques concernant la maternelle sur le fonctionnement des classes et des équipes ;
- la priorité donnée à l'enseignement des fondamentaux au travers des axes suivants : le suivi de la mise en œuvre des recommandations pédagogiques portant sur le cycle 2, dans la continuité du programme de travail 2018-2019 et en lien avec la circulaire de rentrée 2019, les nouvelles recommandations et les documents de cadrage pédagogique ;
- la mise en œuvre du plan Villani-Torossian et plus généralement la mise en œuvre des recommandations pédagogiques portant sur l'enseignement des mathématiques ;
- l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aide ;
- la prise en charge dans le premier degré des troubles de comportement des élèves.

4. Collège

L'année 2019-2020 sera l'occasion d'une consolidation de la mesure Devoirs faits. Deux notes d'étape seront réalisées au cours de l'année, dans la continuité de la mission de suivi de 2018-2019.

5. Lycée général et technologique

La première année de mise en place du nouveau lycée général et technologique dans la perspective du baccalauréat 2021 requiert une mission d'observation globale, en plusieurs phases, mais portant une attention particulière sur les points suivants :

- l'organisation des enseignements retenue par les équipes de direction des lycées, les services enseignants, la mise en place des deux professeurs principaux ;
- la mise en place des enseignements de spécialité (notamment HLP, NSI, LCA, LLCE) ;

La mise en place du nouvel enseignement scientifique commun ; la mise en place du nouvel enseignement numérique ;

- les premières épreuves communes de contrôle continu ;
- la mise en œuvre des mesures d'accompagnement post-évaluation et d'orientation ;
- le bilan RH et l'anticipation de la rentrée scolaire 2020.

6. Voie professionnelle

La transformation de la voie professionnelle donnera également lieu à un suivi selon les modalités et les thèmes suivants :

- la réalisation de deux états des lieux (octobre 2019 et mai 2020) de la mise en place des principales innovations pédagogiques (les classes de seconde par famille de métiers, la co-intervention, la réalisation du chef-d'œuvre en CAP, l'accompagnement renforcé, l'organisation des enseignements) ;
- le suivi du développement de l'apprentissage dans les parcours pré et post-baccalauréat conjointement avec l'Igas.

7. Enseignement supérieur

La loi Ore donnera lieu au deuxième volet de la mission de suivi de ses effets sur la réussite des étudiants. Après les retours sur les taux de présence et les résultats des étudiants aux examens du premier semestre 2018-2019 (rapport juillet 2019), l'analyse sera poursuivie par :

- l'examen des taux de présence et de réussite aux examens du deuxième semestre de l'année 2018-2019 de

manière à dresser un bilan de l'impact global de la loi Ore au cours de la première année de sa mise en œuvre ;

- l'observation des effets produits par les dispositifs d'accompagnement mis en place en 2018-2019, au regard notamment de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique, de la progression des étudiants ayant bénéficié des dispositifs de réussite et de leur situation à la rentrée 2019 ;
- une réflexion sur la mesure de progression et de réussite dans l'enseignement supérieur afin de proposer des indicateurs pertinents ;
- une étude sur la façon dont les systèmes d'information peuvent être mieux mobilisés afin de parvenir à un meilleur suivi des résultats des étudiants ;
- le suivi de l'application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence dans les établissements d'enseignement supérieur.

8. EPLEI

Enfin, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance instaure la création des EPLEI. L'IGÉSR assurera une mission de suivi de la mise en place des EPLEI pour une diffusion de l'ouverture à l'international dans l'ensemble du système éducatif qui prenne en compte les enjeux d'équité sociale et d'équilibre territorial.

9. Inspé

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, elle assurera également le suivi de la mise en place des Inspé. Dans l'ensemble de ces missions, l'IGÉSR veillera tout particulièrement à l'animation des réflexions et à l'accompagnement de l'action des corps d'inspection territoriaux impliqués dans la mise en œuvre des réformes. La déclinaison territoriale des modalités définies nationalement fera l'objet d'une attention particulière. Ce suivi des réformes s'appuiera notamment sur le travail des correspondants académiques.

III. Missions d'appui et d'expertise

À travers les missions d'appui, l'IGÉSR apportera son expertise aux directions d'administration centrale, aux services académiques et aux établissements sur les thématiques suivantes :

- les usages pédagogiques du numérique au service de la réussite des élèves: définir les apports et limites, développer une stratégie efficace (évaluation des expérimentations, formation, accompagnement des établissements, équipements) ;
- la carrière des corps d'inspection territoriaux: quelle prise en compte des emplois de conseiller de recteur, quel suivi de carrière, quelles orientations pour le métier, quelle place dans le schéma de gouvernance ?
- la mise en place du plan simplification administrative et qualité du service (SAQS) ;
- les gestions budgétaires des crédits informatiques et du pilotage des marchés de la DNE ;
- la préparation et la réalisation des dialogues de gestion entre les établissements d'enseignement supérieur et les recteurs chanceliers, notamment par l'élaboration d'un guide méthodologique ;
- le bilan des conditions d'application des mesures relatives à l'insertion professionnelle des docteurs de l'arrêté du 25 mai 2016 ;
- le recensement des tâches de gestion de la Dgesip A et B dans le cadre d'un renforcement de la déconcentration/décentralisation ;
- l'analyse des dispositifs de prévention mis en œuvre par les EPST et les ECPSCP en matière d'intégrité scientifique.

Dans le cadre des travaux relatifs à la transformation de l'organisation territoriale de l'État, les missions aujourd'hui exercées par le réseau jeunesse-sports-cohésion sociale (JSCS) en matière de formation et de certification font l'objet d'une réflexion particulière afin de rechercher une organisation optimale de cette fonction. Conjointement avec l'inspection générale des affaires sociales, l'IGÉSR assurera une mission d'appui afin :

- d'établir un état des lieux exhaustif des missions et de leurs conditions de mise en œuvre dans les domaines en cause ;
- de procéder à une revue de ces missions et proposer une rationalisation des diplômes et certifications

délivrés ;

- de proposer des scénarios cibles d'organisation et de fonctionnement pour l'exercice de ces missions dans le cadre du transfert de gestion prévu qui détailleront les redéploiements permis par la réorganisation ainsi que les trajectoires prévisionnelles de transfert associées.

En outre, dans le cadre du transfert des missions de l'État en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sports au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des inspecteurs généraux seront désignés pour apporter leur expertise et leur appui à la secrétaire générale des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin d'éclairer et de sécuriser les travaux de conception et de mise en place des délégations régionales et départementales à la jeunesse, à l'éducation populaire, à la vie associative et au sport et ainsi que leurs conséquences sur le pilotage de ces politiques publiques en administration centrale.

IV. Missions d'évaluation et de prospective

L'IGÉSR assurera également des missions spécifiques d'évaluation des orientations, des dispositifs ou de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sur les sujets suivants :

- état de l'enseignement des lettres: bilan et perspectives ;
- la qualité de la formation dispensée pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ;
- l'ingénierie de formation en académie (premier et second degrés): organisation, intervenants, utilisation des moyens, évaluation des actions ;
- l'analyse de la prise en charge des mineurs non-accompagnés dans le système scolaire: organisation de la prise en charge et articulation de l'intervention de l'EN avec celle des services de l'Ase des départements; bilan de l'accueil et évaluation des résultats obtenus auprès de ce public ;
- l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques ;
- la réorientation dans l'enseignement supérieur ;
- la mission d'insertion professionnelle de l'université: bilan dix ans après la loi relative aux libertés et responsabilités des universités ;
- l'encadrement supérieur à l'université : bilan, focus sur les fonctions RH, sur la fonction de DGS ;
- la place de la recherche dans les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs ;
- la place et le rôle du bénévolat dans les bibliothèques territoriales ;
- la prise en compte du handicap dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques territoriales;
- la place des bibliothèques universitaires dans le développement de la science ouverte ;
- les services documentaires des universités de technologie: analyse comparative ;
- bibliothèques hybrides et expérimentations: analyse de quelques exemples ;
- l'évaluation de la structuration régionale du réseau d'information jeunesse à la suite de la fusion des Crij dans le cadre de la réforme territoriale de l'État ;
- l'évaluation du suivi socio-professionnel des athlètes et partenaires d'entraînement.

V. Missions de contrôle

Contrôle dans trois académies des modalités de suivi des établissements hors contrat.

Contrôle des services de documentation des établissements d'enseignement supérieur :

- la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac) ;
- les bibliothèques du Cnam ;
- le SCD de l'université d'Artois ;
- le SCD de l'université de La Rochelle ;
- le SCD de l'université d'Orléans ;

- le SCD de l'université Paris 2 ;
- le SCD de l'université de Rennes 2.

Contrôle de bibliothèques relevant du ministère de la Culture :

- bibliothèques municipales classées de Caen, La Rochelle, Lille et Moulins ;
- bibliothèques municipales et intercommunales de Bar-le-Duc, Falaise, Gap, Montreuil, Saumur, Tulle et Vesoul ;
- bibliothèques départementales de l'Ain, l'Hérault, la Marne, le Val d'Oise, le Vaucluse.

Dans le cadre de la revue permanente des fédérations sportives, seront réalisés :

- le contrôle de deux fédérations olympiques ;
- le contrôle d'une fédération de sport collectif, comportant une ligue professionnelle.

Dans le cadre de la revue permanente des associations de jeunesse et d'éducation populaire, sera réalisé le contrôle de deux associations.

Seront réalisés enfin :

- le contrôle de deux établissements (Creps, École nationale, etc.) ;
- le contrôle d'un service régional ultramarin (DJSCS).

Par ailleurs, au titre de l'article L. 241-1 du Code de l'éducation, les inspections générales auront comme thème de leur rapport annuel la question de l'orientation de l'élève, de la quatrième au master, quelle que soit la voie choisie (générale, technologique et professionnelle).

Les recteurs d'académie, chanceliers des universités, les directeurs d'administration centrale, les préfets ou les responsables des établissements publics nationaux qui souhaitent, au cours de l'année, une intervention spécifique de l'IGÉSR doivent prendre l'attache du cabinet concerné par l'intermédiaire d'un dossier de saisine dont la composition est précisée en annexe de la lettre du ministre du 29 mai 1997, publiée au Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 1997. Suivant la même procédure, l'inspection générale est également susceptible d'intervenir pour les autres ministres et pour les collectivités territoriales qui le souhaiteraient. L'inspection générale assure ses missions selon une organisation, une méthodologie et des échantillons qu'il lui appartient de déterminer et que les notes et rapports explicitent.

Nous avons conscience de l'ampleur et de la diversité des tâches contenues dans le présent programme de travail. Il est important que les inspections générales y voient le signe de la confiance que nous leur portons, aujourd'hui et à l'avenir dans le cadre de l'inspection de l'éducation, du sport et de la recherche.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Jean-Michel Blanquer

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal

La ministre des Sports,
Roxana Maracineanu

Enseignement supérieur et recherche

Élections

Représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser

NOR : ESRS1920255V

avis - J.O. du 28-7-2019

MESRI - DGESIP - DGRIA - SCN

La commission nationale pour l'élection des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche au Cneser, a procédé le mardi 25 juin 2019 au regroupement des résultats des dépouillements des votes, à la répartition des sièges à pourvoir entre les listes en présence et a proclamé l'élection :

- des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels (EPSCP) : professeurs et personnels de niveau équivalent, autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels scientifiques des bibliothèques, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ;
- des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : chercheurs, personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels ;
- des représentants des personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic).

Sont proclamés élus :

Collèges des professeurs et personnels de niveau équivalent

Au titre de la liste CFDT :

- Poirriez Vincent, membre titulaire, et Puyo Jean-Yves, membre suppléant ;
- Duvignau Karine, membre titulaire, et Zani Marguerite, membre suppléant ;
- Monsieur Galvez-Behar Gabriel, membre titulaire, et Gignon Maxime, membre suppléant.

Au titre de la liste Snesup-FSU :

- Monsieur Noël Frédéric, membre titulaire, et Zidi Mustapha, membre suppléant ;
- Romond Marie-Bénédicte, membre titulaire, et madame Roux Frédérique, membre suppléant ;
- Peyrot Vincent, membre titulaire, et Le Ny Arnaud, membre suppléant.

Au titre de la liste QSF - Association pour la qualité de la science française :

Guerin-Bargues Cécile, membre titulaire, et monsieur Aubin Emmanuel, membre suppléante.

Au titre de la liste FO ESR :

Monsieur Gay Michel, membre titulaire, et Bretto Alain, membre suppléant.

Au titre de la liste Sup Recherche-Unsa :

Py Jacques, membre titulaire, et Jaillet Alain, membre suppléant.

Au titre de la liste CGT FERC Sup :

Blanchet Philippe, membre titulaire, et Felici Isabelle, membre suppléant.

Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Au titre de la liste Sup-recherche Unsa :

Simon Jean-Pascal, membre titulaire, et Lehu Jean-Marc, membre suppléant.

Au titre de la liste CGT- Ferc-Sup :

- Trombert Christophe, membre titulaire, et Guillet Nicolas, membre suppléant.

Au titre de la liste Sages :

Roynard Denis, membre titulaire, et Echikr Djamel, membre suppléant.

Au titre de la liste Sud Éducation Solidaires :

Mabon Armelle, membre titulaire, et Lenormand Marc, membre suppléant,

Au titre de la liste CFDT :

- Lambert Françoise, membre titulaire, et Leymarie Stéphane, membre suppléant ;

- Côte Thierry, membre titulaire, et Thorin Chantal, membre suppléant.

Au titre de la liste FO ESR :

Excoffon Sylvain, membre titulaire, et Tamzini Wafa, membre suppléant ;

Au titre de la liste Snesup - FSU :

- Luciani Isabelle, membre titulaire, et Bellost Marie-Jo, membre suppléante ;

- Chantelot Pierre, membre titulaire, et M. Boninchi Marc, membre suppléant ;

- Lebrun Nathalie, membre titulaire, et Gribinski Michela, membre suppléante.

Collège des personnels scientifiques des bibliothèques

Au titre de la liste CFDT :

Marcil Myriam, membre titulaire, et Russeil Gilles, Roussy Catherine, membres suppléants.

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Au titre de la liste FSU (Snasub-Snics, Snuacte, Sunas-FP) :

Madame Krummeich Raphaëlle, membre titulaire, et Boche Alexis, membre suppléant.

Au titre de la liste Unsa-Éducation :

Samama Martine, membre titulaire, et Mekhneche Karim, membre suppléant.

Au titre de la liste SNPTES :

Favennec Alain, membre titulaire, et Bliet Ariane ; membre suppléant.

Au titre de la liste CGT Ferc Sup :

Madame Bey Frédérique, membre titulaire, et Deghaye Thomas, membre suppléant.

Au titre de la liste CFDT :

Bonnet Christophe, membre titulaire, et Legiard Oumhanie, membre suppléante.

Collège des chercheurs

Au titre de la liste CFDT :

Madame Gillon Pascale, membre titulaire, et Mussot Patrick, membre suppléant ;

Holzschuch Nicolas, membre titulaire, et Massari Véronique, membre suppléante.

Au titre de la liste Sud recherche EPST-solidaires :

Guiramand Janique, membre titulaire, et Bon Philippe, membre suppléant.

Au titre de la liste CGT :

Boumier Patrick, membre titulaire, et madame Maillard Pascale, membre suppléant.

Au titre de la liste SNCS-FSU :

- Gralak Boris, membre titulaire, et Tronche François, membre suppléant ;

- Mone Hélène, membre titulaire, et Mussi Philippe, membre suppléant.

Collège des personnels ingénieurs, techniciens et autres personnels

Au titre de la liste Sud recherche EPST-solidaires :

Castera Alain, membre titulaire, et Bernard Stephan, membre suppléant.

Au titre de la liste CFDT :

Figon Patrick, membre titulaire, et Monsieur Desbois Dominique, membre suppléant.

Au titre de la liste SNPTES :

Duchemin Xavier, membre titulaire, et Baudic Sophie, membre suppléante.

Au titre de la liste CGT :

Leiningier Christine, membre titulaire, et Giron Alain, membre suppléant.

Collège des personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial

Au titre de la liste CFDT :

- Lumia Guy, membre titulaire, et Girod-Chomel Françoise, membre suppléante ;

- Dictor Marie Christine, membre titulaire, et monsieur Raucoules Daniel, membre suppléant ;

- Tournadre Jean, membre titulaire, et Vernet Muriel, membre suppléante.

Au titre de la liste CFE-CGC :

Ducousso Marc, membre titulaire, et Herlin Nathalie, membre suppléante.

Au titre de la liste La CGT :

- Monsieur Taieb-Lutton André, membre titulaire, et Joly Hélène, membre suppléante ;

- Orsal Évelyne, membre titulaire, et Peschot Éric, membre suppléant.

Au titre de la liste CFTC :

Baiocco Paolo, membre titulaire, et Piller Marie France, membre suppléante.

Enseignement supérieur et recherche

Élections

Représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au Cneser

NOR : ESRS1920260V

avis - J.O. du 28-7-2019

MESRI - DGESIP - DGRIA - SCN

La commission nationale pour l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel a procédé le jeudi 27 juin 2019 au regroupement des résultats des dépouillements des votes, à la répartition des sièges à pourvoir entre les listes en présence, et a proclamé l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels (EPSCP).

Sont proclamés élus :

Collège des étudiants

Au titre de la liste Uni et indépendants au service des étudiants :

Glinel Marie, membre titulaire, et Idda Fiona, membre suppléant ;

Au titre de la liste Unef, le syndicat étudiant et associations étudiantes :

- Mayer Romane, membre titulaire, et Bourgeon Quentin, membre suppléant ;

- Sautron Rudrigue, membre titulaire, et Pougetoux Maryam, membre suppléant.

Au titre de la liste l'Alternative, Enflammons la représentation étudiante :

- Cayuela Agathe, membre titulaire, et Shili Naïm, membre suppléant ;

- Wurtz Kevin, membre titulaire, et De Oliveira Gill Jaspal, membre suppléante.

Au titre de la liste Fage et les élu.e.s associatif.ve.s : l'engagement pour les étudiant.e.s :

- ES Maya, membre titulaire, et monsieur Dos Santos Rafael, membre suppléant ;

- Carcel Yann, membre titulaire, et Finkel Julie, membre suppléante ;

- Lambillon Alice, membre titulaire, et Garnier Félix, membre suppléant ;

- Grangier Nicolas, membre titulaire, et Rasolojaona Valérie, membre suppléante ;

- Labbe Tiphaine, membre titulaire, et Meny Alexandre, membre suppléant ;

- Monsieur Vasselín-Lesca Paul, membre titulaire, et Merighi Amandine, membre suppléante.

Mouvement du personnel

Jurys de concours

Composition des jurys de concours de recrutement de directeurs de recherche de 2e classe de l'Inra

NOR : ESRH1900204A

arrêté du 23-7-2019

MESRI - DGRH A1-2

Vu décrets n° 83-1260 du 30-12-1983, notamment articles 36 à 44, et n° 84-1207 du 28-12-1984 modifiés ; arrêté du 6-6-2019 ; Sur proposition du président directeur général de l'Inra

Article 1 - La composition des jurys d'admissibilité des concours ouverts pour l'accès au grade de directeur de recherche de 2e classe pour l'année 2019 est fixée ainsi qu'il suit :

1 - Agronomie, biologie et amélioration des plantes, sciences du numérique, sciences économiques et sociales

Le président

Monsieur	Christian	Huyghe	Drex	Inra
----------	-----------	--------	------	------

Membres élus

Madame	Dominique	Courault (Titulaire)	DR2	Inra
Madame	Céline	Bonnet (Suppléante)	DR2	Inra
Monsieur	Jérôme	Bourdieu (Suppléant)	DR2	Inra

Membres

Madame	Isabelle	Litrico	DR2	Inra
Madame	Nathalie	Colbach	DR2	Inra
Monsieur	Benoît	Dedieu	DR1	Inra
Madame	Nathalie	Dubois Peyrard	DR2	Inra
Monsieur	Philippe	Hinsinger	DR1	Inra
Monsieur	Hervé	Monod	DR1	Inra
Monsieur	Grégory	Mouille	DR2	Inra
Madame	Anne	Stenger-Letheux	DR2	Inra
Monsieur	Marc	Tchamitchian	DR2	Inra
Monsieur	Alban	Thomas	DR1	Inra
Madame	Cécile	Aubert	PR2	Extérieur

Madame	Françoise	Binet	DR2	Extérieur
Madame	Frédérique	Clement	DR1	Extérieur
Monsieur	Christophe	David	DR2	Extérieur
Monsieur	Jean-Louis	Hilbert	Prex	Extérieur
Madame	Julie	Le Gallo	PR1	Extérieur
Monsieur	Olivier	Panaud	Prex	Extérieur
Madame	Anne	Rozan	PR1	Extérieur

2 - Écologie, santé animale et végétale, génétique animale

Le président

Monsieur	Thierry	Caquet	DR1	Inra
----------	---------	--------	-----	------

Membres élus

Madame	Fabienne	Le Provost (Titulaire)	DR2	Inra
Madame	Gwenola	Tosser Klopp (Suppléante)	DR2	Inra
Madame	Caroline	Leroux (Suppléante)	DR2	Inra

Membres

Monsieur	Pierre	Abad	DR1	Inra
Monsieur	Didier	Andrivon	DR1	Inra
Madame	Catherine	Bastien	DR1	Inra
Monsieur	Sébastien	Duplessis	DR2	Inra
Monsieur	Jean-Luc	Dupouey	DR2	Inra
Monsieur	Bruno	Fady	DR1	Inra
Madame	Chantal	Gascuel	DR1	Inra
Monsieur	Christian	Lannou	DR1	Inra
Madame	Marie-Hélène	Ogliastro	DR2	Inra
Madame	Edwige	Quillet	DR1	Inra
Madame	Muriel	Vayssier-Taussat	DR1	Inra
Madame	Nathalie	Winter	DR1	Inra
Madame	Christine	Argillier	DR1	Extérieur
Monsieur	Jean-Nicolas	Beisel	PR1	Extérieur
Monsieur	Daniel	Gilbert	Prex	Extérieur
Monsieur	Jean-François	Guegan	DREX	Extérieur
Madame	Frédérique	Ponce	PR2	Extérieur

Monsieur	Christophe	Robaglia	PR2	Extérieur
Madame	Jacqui	Shykoff	DR1	Extérieur
Monsieur	Didier	Tharreau	Chercheur	Extérieur

3 - Alimentation, physiologie animale et élevage, microbiologie et génie des procédés

Le président

Madame	Monique	Axelos	DR1	Inra
--------	---------	--------	-----	------

Membres élus

Madame	Nalini	Rama Rao (Titulaire)	DR2	Inra
Madame	Valérie	Mechin (Suppléante)	DR2	Inra
Madame	Catherine	Bonazzi (Suppléante)	DR2	Inra

Membres

Monsieur	Loïc	Briand	DR1	Inra
Madame	Véronique	Broussolle	DR2	Inra
Madame	Pascale	Chavatte-Palmer	DR2	Inra
Monsieur	Jean	Dallongeville	Prex	Inra
Madame	Sylvie	Dequin	DR1	Inra
Monsieur	Éric	Guedon	DR2	Inra
Monsieur	Bernard	Kurek	DR2	Inra
Madame	Sophie	Laye	DR1	Inra
Madame	Françoise	Médale	DR1	Inra
Monsieur	Michael	O'Donohue	DR1	Inra
Monsieur	Eric	Pailhoux	DR2	Inra
Madame	Véronique	Sante Lhoutellier	DR2	Inra
Monsieur	Pierre	Fafournoux	DR1	Extérieur
Monsieur	Philippe	Besnard	Professeur	Extérieur
Madame	Stéphanie	Bury-Mone	PR2	Extérieur
Monsieur	Manuel	Dauchez	Prex	Extérieur
Monsieur	Jean-Marc	Di Meglio	Prex	Extérieur
Madame	Claire	Rampon	DR1	Extérieur
Monsieur	Didier	Stilmant	Inspecteur général scientifique	Extérieur

Article 2 - Le président directeur général de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Édouard Geffray

Pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et par délégation,
L'adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales
Servane Gilliers Van Reysel

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Composition des commissions d'avancement au grade de directeur de recherche de 1re classe de l'Inra

NOR : ESRH1900205A

arrêté du 23-7-2019

MESRI - DGRH A1-2

Vu décrets n° 83-1260 du 30-12-1983, notamment articles 49 à 53, et décret n° 84-1207 du 28-12-1984 modifiés

Sur proposition du président directeur général de l'Inra

Article 1 - Les compositions par groupe de disciplines des commissions chargées d'établir les listes d'avancement au grade de directeur de recherche de 1re classe pour l'année 2019 sont fixées ainsi qu'il suit :

Commission I - Groupe de disciplines : Agronomie, biologie et amélioration des plantes, sciences du numérique, sciences économiques et sociales

Le président

Monsieur	Philippe	Mauguin	PDG	Inra
----------	----------	---------	-----	------

Membres élus

Madame	Mathilde	Causse (Titulaire)	DR1	Inra
Madame	Karine	Gallardo-Guerrero (Suppléante)	DR2	Inra
Monsieur	Jean	Roger-Estrade (Suppléant)	Prex	Inra

Membres

Monsieur	Marc	Deconchat	DR1	Inra
Madame	Véronique	Decroocq	DR1	Inra
Madame	Cécile	Detang-Dessendre	DR1	Inra
Monsieur	Vincent	Fromion	DR1	Inra
Monsieur	Christian	Huyghe	Drex	Inra
Madame	Nathalie	Munier-Jolain	DR1	Inra
Monsieur	Francis	Aubert	Prex	Extérieur
Monsieur	Antoine	Bouet	Prex	Extérieur
Monsieur	Pierre	Chagvardieff	DR1	Extérieur
Monsieur	Thierry	Dore	Prex	Extérieur

Madame	Nathalie	Giglioli-Guivarc'h	Prex	Extérieur
Madame	Florence	Weber	Prex	Extérieur

Commission II - Groupe de disciplines : Écologie, santé animale et végétale, génétique animale

Le président

Monsieur	Philippe	Mauguin	PDG	Inra
----------	----------	---------	-----	------

Membres élus

Madame	Caroline	Denesvre (Titulaire)	DR2	Inra
Madame	Annabel	Porte (Suppléante)	DR2	Inra
Monsieur	François	Beaudeau (Suppléant)	Prex	Inra

Membres

Monsieur	Didier	Boichard	Drex	Inra
Madame	Martine	Bouissou-Matet	DR1	Inra
Monsieur	Thierry	Caquet	DR1	Inra
Monsieur	Rémy	Petit	DR1	Inra
Madame	Claire	Rogel-Gaillard	DR1	Inra
Monsieur	Jean-Christophe	Simon	DR1	Inra
Madame	Flavie	Vanlerberghe-Masutti	DR1	Inra
Madame	Marie-France	Delauw	DR1	Extérieur
Monsieur	Marc	Eloit	PR1	Extérieur
Madame	Jeanne	Garric	Drex	Extérieur
Madame	Marie-Laure	Navas	Prex	Extérieur
Madame	Anne	Probst	DR1	Extérieur
Monsieur	Jean-François	Silvain	DR1	Extérieur
Monsieur	Pascal	Simonet	DR1	Extérieur

Commission III - Groupe de disciplines : Alimentation, physiologie animale et élevage, microbiologie et génie des procédés

Le président

Monsieur	Philippe	Mauguin	PDG	Inra
----------	----------	---------	-----	------

Membres élus

Monsieur	Didier	Dupont (Titulaire)	DR1	Inra
Monsieur	Thierry	Benezech (Suppléant)	DR1	Inra
Madame	Gwenaëlle	Andre-Leroux (Suppléante)	DR2	Inra

Membres

Madame	Monique	Axelos	DR1	Inra
Monsieur	Stéphane	Aymerich	Drex	Inra
Madame	Véronique	Coxam	DR1	Inra
Monsieur	Philippe	Faverdin	DR1	Inra
Madame	Isabelle	Souchon	DR2	Inra
Monsieur	Jean-Marie	Bard	PU-PH CE1	Extérieur
Madame	Corine	Bayourthe	PR1	Extérieur
Madame	Pascale	Daran-Lapujade	Professeur	Extérieur
Monsieur	Gilles	Trystram	DG classe normale	Extérieur

Commission IV - Discipline : Gestion de la recherche**Le président**

Monsieur	Philippe	Mauguin	PDG	Inra
----------	----------	---------	-----	------

Membres élus

Madame	Blandine	Comte (Titulaire)	DR2	Inra
Monsieur	Yves	Rahbe(Suppléant)	DR2	Inra
Madame	Mathilde	Causse (Suppléante)	DR1	Inra

Membres

Madame	Cécile	Detang-Dessendre	DR1	Inra
Monsieur	Erwin	Dreyer	DR1	Inra
Madame	Hélène	Lucas	Drex	Inra
Madame	Michèle	Tixier-Boichard	Drex	Inra
Madame	Dominique	Laborde	IGPEF	Extérieur
Monsieur	Olivier	Lavialle	Directeur	Extérieur
Monsieur	Grégoire	Thomas	Prex	Extérieur

Article 2 - Le président directeur général de l'Inra est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 23 juillet 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines
Édouard Geffray

Pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et par délégation,
L'adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales
Servane Gilliers Van Reysel

Mouvement du personnel

Nomination

Administratrice provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rouen au sein de l'université de Rouen

NOR : ESRS1900192A

arrêté du 6-9-2019

MENJ - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 6 septembre 2019, Anne Boucker, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, est nommée en qualité d'administratrice provisoire de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Rouen au sein de l'université de Rouen, à compter du 1er septembre 2019, jusqu'à la date de nomination d'un nouveau directeur.